



9^{ème} FESTIVAL de SPÉLÉOLOGIE en ESSONNE

CONCOURS BRICOLAGE

REGLEMENT DU CONCOURS BRICOLAGE

Art.1 - Le concours accueillera tous les "BRICOLAGES" ayant un rapport direct avec la spéléologie et les activités qui s'y rapportent.

Art.2 - Le jury se réserve le droit de refuser les "BRICOLAGES" qui ne respecteraient pas les thèmes définis dans l'article 1.

Art.3 - La spéléologie est une activité sportive où la sécurité prime avant tout. Le jury se réserve le droit de refuser les "BRICOLAGES" qui présenteraient le moindre danger, latent ou effectif.

Art.4 - les "BRICOLAGES" se doivent d'être originaux de la part de leurs auteurs et ne provenir en aucun cas du domaine commercial. Néanmoins les "BRICOLAGES" originaux appliqués sur du matériel d'origine commerciale pourront être retenus par le jury, qui restera seul juge en la matière.

Art.5 - Le concours "BRICOLAGE" donnera lieu, à l'issue du concours, à l'attribution de deux (2) prix :

- prix du concours "BRICOLAGE SERIEUX", (tout "BRICOLAGE" de création ou d'amélioration du matériel de spéléologie et des activités qui s'y rapportent).
- prix du concours "BRICOLAGE FUN et DELIRE", (tout "BRICOLAGE" à caractère humoristique qui respecte néanmoins les articles 1, 2 et 3 du présent règlement).

Chaque prix sera décerné pour une valeur respective de 1 500 FR.

Art.6 - Le nombre des "BRICOLAGES" est limité à trois (3) par participant, tout prix confondus.

Art.7 - Les concourants peuvent participer aux deux prix mais les deux prix ne peuvent être décernés à un même lauréat. Pour palier à cette éventualité, le lauréat ayant reçu les deux premiers prix de chaque thème ne sera honoré que du premier prix du concours "BRICOLAGE FUN et DELIRE". Par conséquent, le premier prix du concours "BRICOLAGE SERIEUX" sera remis au second de cette liste.

Art.8 - Les prix seront décernés aux lauréats lors du Festival Spéleo de l'Essonne n°9 le 19 novembre 1994 à YERRES.

Art.9 - Le jury sera composé de personnalités du monde de la spéléologie présents au festival. Par conséquent, les membres du jury ne pourront pas participer au concours.

Art.10 - Le jury du concours délibérera le 19 novembre 1994. En aucun cas sa décision ne pourra être mise en cause.

Art.11 - Les "BRICOLAGES" faisant l'objet du concours devront être exposés au public pendant toute la durée du FSE 9 à YERRES. La suppression de tout, ou partie d'un "BRICOLAGE", pendant cette durée, entraînera immédiatement l'annulation de participation au concours.

Art.12 - Afin d'être correctement appréhendés par le jury, les "BRICOLAGES" devront être présentés le 18 novembre 1994, dans la soirée, ou le samedi 19 novembre 1994, avant 14 heures, sur le lieu de l'exposition : CEC, 2, rue MARC SANGNIER, 91330 YERRES. Les "BRICOLAGES" seront exposés au public de 14 heures à 18 heures 30.

Art.13 - Etant donné le caractère des "BRICOLAGES", aucun format ni dimension ne peuvent être exigés. Le jury se réserve néanmoins le droit de ne retenir que des "BRICOLAGES" de caractéristiques raisonnables en regard des locaux d'exposition.

Art.14 - Les organisateurs du FSE 9 se réserve le droit de photographier et de décrire succinctement les "BRICOLAGES" exposés en vue de publication ultérieures, dans le strict respect des droits d'auteurs.

Art.15 - Tous les "BRICOLAGES" devront être retirés par les concourants à l'issue du concours, le soir même du festival.

Art.16 - Les organisateurs du festival prendront le plus grand soin des "BRICOLAGES". Mais ils ne pourraient être reconnus pour responsables en cas de pertes, vols ou détériorations des "BRICOLAGES" exposés.

Art.17 - Les concourants devront indiquer derrière ou sous chaque "BRICOLAGE", leur nom, leur adresse, la légende s'il y en a une et le prix auquel il est destiné : "SERIEUX" ou "FUN et DELIRE".

Art.18 - La participation au concours est entièrement gratuite.

Art.19 - Par leur participation, les concourants, acceptent et souscrivent au présent règlement.



9^{ème} FESTIVAL de SPÉLÉOLOGIE en ESSONNE

19 novembre 1994

CONCOURS BRICOLAGE

Bulletin d'inscription

A RENVoyer DUMENT REMPLI, AVANT LE FESTIVAL, AU RESPONSABLE DU CONCOURS :
- PATRICK PLUCHON - 6, BD. JEAN JAURES, 91290 ARPAJON -

➤ **Nom:** _____ **Prénom:** _____
Adresse: _____
Tél: _____

➤ **Club:** _____ (**Dep:** _____)

N°	LEGENDE OU DESCRIPTION DU "BRICOLAGE"	RESERVE CONCOURS
➤ 1	<input type="checkbox"/> SERIEUX <input type="checkbox"/> FUN et DELIRE	
2	<input type="checkbox"/> SERIEUX <input type="checkbox"/> FUN et DELIRE	
3	<input type="checkbox"/> SERIEUX <input type="checkbox"/> FUN et DELIRE	

PAR LE PRESENT BULLETIN, JE DECLARE ADHERER AU CONCOURS "BRICOLAGE" DU
FESTIVAL SPELEO EN ESSONNE N° 9 ET ACCEPTER LES MODALITES DU REGLEMENT EN
VIGUEUR.

➤ **Date:** _____ **Signature:** _____